



Ma voiture percutée par l'arrière, mon ami conducteur agressé

Par **Bikeuse**, le **04/06/2009** à **14:34**

Bonjour,

Voici mon problème :

Juillet 2008 j'étais en vacance au Maroc. J'avais laisser ma voiture à mon ami qui a plus de 10ans de permis A, B et C.

Hors un jour alors qu'il allait à sont travail à 6h du matin avec ma voiture. il prenait une sortie aux limitations de vitesse (des quais de la région parisienne dans le 92) un taxi lui collait trop près puis il essaie de le dépasser mais comme la voie se rétrécissait le taxi m'a arraché le pare choc arrière.

Mon ami s'est arrêté pour constater les dégâts, mais le taxi prend la fuite.

Mon ami le rattrape, pour lui dire au cas où il n'aurai pas remarquer ce qu'il m'étonne!!! Le chauffeur descend du taxi en rogne et commence à crier comme quoi c'est la faute de mon ami... puis quand mon ami lui propose de faire un constat il ne veut pas et il l'insulte et lui donne des coups.

Ils ont finalement fait un constat malgré tout, Mais le taxi refuse de le signer. En plus du fait que mon ami ai déposé plainte au commissariat pour coup et blessure avec preuve de l'hopital avec arrêt.

Donc mon ami me contacte pour tout m'expliquer.

Je lui dis de tout envoyer à mon assurance car normalement c'est le taxi qui est en tord. C'est ce qu'on m'a toujours dit que tout choc venant de l'arrière est la responsabilité du percutant.

Mais mon assurance juge que c'est de ma faute et me paie la moitié des réparation. Et moi je me prend un super méga malus !!! Déjà que je payais une somme énorme au tiers maintenant c'est encore pire du coup j'ai du revendre la voiture !! (1600€/an au lieu de 1100€

pour une golf! j'ai mon permis depuis fevrier 2004 et jamais eu aucun accrochage)

J'ai demander une copie de mon dossier à l'assurance, et j'ai demandé à un ami policier, il m'a dit que normalement j'ai 0 tords et que tout normalement serait tomber sur le taxi.

J'aimerais savoir s'il y a recours juste pour me faire retirer le malus ??? S.V.P. ça m'aiderai énormément.

Par avance MERCI beaucoup !!

Par **Solaris**, le **04/06/2009** à **22:44**

Bonjour,

Demander l'argumentation de votre assurance par LRAR en arguant que pour vous il s'agit de tords exclusifs du taxi: l'assurance a peut être estimé que votre ami avait fait une manoeuvre injustifiée (freinage inopiné) et donc qu'il y avait perte de la maîtrise du véhicule.

Adressez une copie du procès verbal de plainte pour information.

Par **Bikeuse**, le **04/06/2009** à **22:57**

Merci bcp Solaris pour votre réponse !!

Le problème c'est que je ne sais pas à qui envoyer LR/AR exactement!! Puisque à chaque fois que j'ai appelé mon assurance on m'a toujours passé la dame qui s'occupe de mon dossier et qui ne cesse de me répéter la même chose! Que c'est comme ça et pas autrement !! :(

Par **Solaris**, le **04/06/2009** à **23:10**

Bonjour,

Adressez le au service sinistre de votre assurance.

Le problème peut également venir du fait que le taxi n'a pas signé le constat.

Par **Bikeuse**, le **04/06/2009** à **23:32**

D'accord !!!

Merci beaucoup !!!

Je vais faire le courrier demain matin !! Et dès que j'ai une réponse je vous dis quoi !!